

FORMATION

FORMATIONS ANRMP

- ✓ ANNEE 2016
- ✓ ANNEE 2015
- ✓ ANNEE 2014
- ✓ ANNEE 2013
- ✓ ANNEE 2012
- ✓ ANNEE 2011
- ✓ ANNEE 2010

**CELLULE ETUDES ET DEFINITION
DES POLITIQUES**

PIECE JOINTE

- *Formation des Auditeurs du CAMPC le 12 mai 2016*

Afin de s'imprégner du rôle et des attributions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), des auditeurs du Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC), ont effectué une visite de travail au sein de cette institution.

A cet effet, le jeudi 12 mai 2016 de 10 heures à 11 heures 30 mn, les auditeurs du CAMPC ont été reçus par Monsieur KOSSONOU Olivier, Secrétaire Général de l'ANRMP, assisté de ses trois adjoints et des Chefs de services.

Après les civilités d'usages, il est revenu au Secrétaire général de l'Autorité de régulation de présenter le thème du jour portant sur « *L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) : place, rôle et fonction dans le processus général d'acquisition de biens et services au profit des administrations publiques ou privées en Côte d'Ivoire* ».

A travers une présentation sur powerpoint, M. KOSSONOU K. Olivier a développé le thème du jour autour des deux points suivants :

- I. **Présentation générale de l'ANRMP**
- II. **Présentation des activités de l'ANRMP**

Monsieur KOSSONOU a d'abord présenté l'ANRMP, sa composition, son organisation, et son fonctionnement. A cet effet, il a relevé entre autre que l'ANRMP est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) rattachée à la Présidence de la République, composée de manière tripartite et paritaire de douze membres constituant le Conseil. Il a précisé que l'ANRMP comprend deux organes que sont le Conseil et le Président assisté d'un Secrétariat Général.

Ensuite il a présenté les activités de l'ANRMP à travers les résultats des trois cellules spécialisées. S'agissant de la Cellule Etudes et Définition des Politiques, dont les missions portent la définition des politiques en matière de marchés publics, la

qu'elle a eu à examiner plusieurs projets de textes et entrepris de nombreuses activités de communication.

Au titre de la formation, on retiendra que 142 sessions dont 48 en propre ont été réalisées. Ces sessions ont permis de former 6 022 personnes dont 3 223 du secteur public (53% des personnes formées), 2 398 du secteur privé (40% des personnes formées) et 401 de la société civile (7% des personnes formées).

En ce concerne la Cellule Recours et Sanctions, elle a rendu 164 décisions dont 33 ont fait l'objet d'annulation de la procédure, 03 avis ont été formulés et 11 décisions ont fait l'objet de règlements amiables. Monsieur KOSSONOU a par ailleurs fait remarquer à l'assistance que 26 entreprises ont été exclues de toute participation aux marchés publics pour une période de deux (02) ans, conformément à ***l'arrêté n° 118/MPMB du 26 mars 2014 portant modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics.***

Abordant la présentation des activités de la Cellule Audits Indépendants, le conférencier dira que celle-ci a réalisé trois études, quatre audits et diligenté cinq enquêtes.

S'agissant des trois études réalisées, elles ont porté sur les pratiques frauduleuses sur l'utilisation des documents administratifs dans le processus de passation des marchés publics, l'évaluation des délais sur la chaîne de passation des marchés publics et l'impact de la période d'approbation des marchés sur le niveau d'exécution des crédits budgétaires. Quant aux audits réalisés, ils ont porté sur le circuit d'achat des médicaments par les structures sanitaires publiques, les délais sur la chaîne de passation des marchés, les marchés de gré à gré de 2011 à 2013 et le stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012. L'audit généralisé des marchés publics de la gestion 2014 est en cours de finalisation.

A la suite de l'exposé présenté par le Secrétaire général de l'Autorité de régulation, les échanges qui s'en sont suivis ont permis aux auditeurs d'avoir des informations complémentaires sur l'indépendance de l'institution, les décisions rendues, les recours contre les décisions de l'ANRMP, les sanctions prises à l'encontre des entreprises, les délais de prononcé des décisions, etc.

Cette visite de travail, organisée à la demande du CAMPC dans le cadre de ses activités de formation et de perfectionnement des cadres des entreprises publiques ou privées et des administrations, a été l'occasion pour les 29 auditeurs issus de diverses structures de s'imprégner de la régulation des marchés publics .

Au terme de la formation, la délégation par la voix de Monsieur YEO Sirigui, Consultant formateur, a salué au nom du centre du CAMPC, la disponibilité et la promptitude avec lesquelles l'ANRMP a répondu à la sollicitation des auditeurs, tout en félicitant ladite institution pour le travail abattu.

La rencontre s'est achevée par une photo de famille.

